

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Octobre 2018

Excusés : S. Pontarollo (Pouvoir à J. Gallin-Martel), X. Francisco (Pouvoir à Gilles Gentaz), C. Jacobs (Pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), C. Deroux-Dauphin (Pouvoir à M. Vicente), V. Bonnet, G. Glenisson.

Information sur les offres des entreprises retenues pour la construction du DOJO : Alain Lelièvre architecte, maître d'œuvre de la construction a procédé à la vérification des offres. Toutes les offres sont validées au montant vu au dernier Conseil Municipal soit : Lot 1, Terrassement gros œuvre : Fuzier Lambert : 49 029,92€ HT soit 58 835,90€ TTC, Lot 2, Charpente métallique : Métallerie Rolland : 61 239,00€ HT soit 73 486,80€ TTC, lot 3, Couverture, étanchéité, bardage, zinguerie : Noir étanchéité : 112 066,13€ HT soit 134 479,35€ TTC, lot 4, Menuiseries extérieures alu, métallerie : Métallerie Rolland : 18 584,00€ HT soit 22 380,80€ TTC, Lot 5, Cloisons, finitions plafonds, menuiseries intérieur bois, carrelage, sols souples : D.I.C SAS 29 952,90€ HT soit 35 943,48€ TTC, Lot 6, Equipements sportifs : Nouansport : 9 115,00€ HT soit 10 938,84€ TTC, lot 7, Chauffage, ventilation : SARL Declics : 18 608,00€ HT soit 22 239,60€ TTC, lot 8, Electricité courants faibles : SAS Jeanjean : 8 694,55€ HT soit 10 433,46€ TTC.

Soit un total de 368 738,23€ TTC.

Rappel des subventions obtenues : Etat – DETR : 58 820,00€, Région – Contrat Ambition Région : 69 000€, Département Isère (Programme 2021) : 64 760€, Total de subventions 192 580,00€

Elaboration d'un nouveau PEDT : Suite au retour à la semaine de quatre jours, la DSDEN a dénoncé le 1^{er} PEDT. Celui-ci avait permis une réflexion intéressante avec les associations et clubs sportifs des communes. Indépendamment du plan mercredi où la commune avait annoncé qu'elle ne s'engagerait pas, il est possible de remettre en place une réflexion avec les enseignants, les parents élus et les associations afin d'élaborer un PEDT. Décision, à l'unanimité de consulter les autres communes signataires afin de savoir lesquelles seraient volontaires pour élaborer un PEDT intercommunal sinon, travail sur un projet communal.

Suite du débat sur le PADD : Le compte-rendu est adopté avec deux modifications. Réaffirmer le soutien aux transports collectifs et la mise en place de structures de covoiturage, parkings, dispositifs logiciels de mise en relation et mener une réflexion sur l'accueil des personnes âgées dépendantes.

Information sur le groupement d'achat d'électricité avec le SEDI : La commune a participé au groupement d'achat mis en place par le SEDI pour la fourniture d'électricité dans les bâtiments avec un contrat jaune. Le SEDI nous informe que l'attribution est faite à EDF pour un prix en augmentation de 7,2% par rapport au précédent marché (auquel la commune n'avait pas participé). Cela aura un impact moyen de 2,5%. Pour mémoire, depuis l'attribution du marché, le tarif régulé a augmenté de 13%.

Dénomination des rues et reprise de la numérotation : Les panneaux de rues sont en commande. Ils seront installés courant octobre. 330 courriers individuels ont été déposés dans les boîtes à lettres des particuliers et des entreprises qui changent d'adresse. Les retours des personnes concernées ont permis de procéder à une vingtaine d'ajustements. Ces nouvelles dénominations sont envoyées au SNA (Service National de l'Adressage), à la Poste, au Cadastre, à l'IGN et à la SEMIDAO pour modifier leur listing afin que tout soit prêt pour le 1^{er} novembre. Une remarque est faite sur les cartes électorales dont les adresses ne pourront pas être modifiées, car l'Etat procède à la mise en

place du REU (Répertoire électoral unique) tenu par l'INSEE, qui refuse toute modification, tant que le Répertoire n'est pas opérationnel.

Dénomination d'une nouvelle voirie : Il s'agit de dénommer la voirie du nouveau lotissement qui sera construit au Bas-Nivolas. La proposition de dénommer la rue « Rue Villa-Nola » du nom du lotissement est rejetée par 6 voix contre, 3 pour et 6 abstentions. La proposition de dénommer la rue « Rue Lucie Aubrac » est adoptée à l'unanimité.

Visite du Président de la CAPI dans la commune : la date du 29 novembre à 19h00 est retenue.

Situation du bureau de Poste : La responsable de la Poste a informé le Maire que la fréquentation de la Poste est en diminution continue. Elle propose un partenariat, soit avec la commune pour mettre en place une agence postale communale (solution refusée, car la commune n'est pas à même de mettre un poste à disposition), soit un relais poste chez un voire deux commerçants du Village. Le Conseil Municipal estime que pour le moment, la Poste connaît encore une fréquentation importante, même si celle-ci est en diminution et ne souhaite pas, pour le moment la mise en place d'une solution de remplacement. Il faut être conscient que la Poste risque de diminuer les horaires d'ouverture, pour les ajuster à la fréquentation.

Cabinet Médical : Le cabinet médical était intégré à la Maison Médicale l'Emeraude qui n'existe plus puisque la majorité des participants a trouvé des solutions extérieures. Le Conseil Municipal pense qu'il faut explorer toutes les solutions afin de conserver un cabinet médical pouvant accueillir deux médecins sur la commune.

Convention avec la Fraternelle : Décision unanime de reconduire la convention annuelle avec la Fraternelle pour l'intervention de moniteurs d'Education Physique pendant six heures (Une heure par classe) sur la base de 31,00€ de l'heure+ les frais de déplacement sur la base de 0,35€ du Km.

Gravillonnage des rues : Chaque année un entretien des voiries est effectué pour éviter de les laisser se dégrader. Il s'agit d'une émulsion pour recouvrir les fissures sur laquelle sont projetés des graviers. Les voitures en roulant font rentrer et chassent ces graviers. L'excédent sera balayé à terme.

Panneaux de Basket du city-stade : Ces panneaux ont été cassés par des personnes mal intentionnées qui montent sur la structure. Il est rappelé, par un affichage sur le city stade, qu'il est interdit de monter sur la structure. D'autre part, la casse va entraîner des frais de réparation.

Accès des deux ans à l'école maternelle en cours d'année : les classes étant chargées, il n'est pas possible de proposer des rentrées en cours d'année.